

Il est ordonné,—Qu'il soit déposé à la Chambre copie de toute correspondance échangée depuis le 8 novembre 1965 entre le premier ministre et M. Ross M. Whicher, député provincial de Bruce.—(*Avis de motion portant production de documents n° 154—M. Loney*)

Il est donné lecture de l'ordre portant deuxième lecture du Bill C-222, Loi concernant les banques et les opérations bancaires.

M. Sharp, appuyé par M. Nicholson, propose,—Que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Il s'élève un débat;

Du consentement unanime, la Chambre revient à l'appel des *Motions*.

Sur motion de M. McNulty, appuyé par M. Byrne, il est ordonné,—Que le nom de M. Hopkins soit substitué à celui de M. Caron sur la liste des membres du comité spécial mixte sur la Fonction publique du Canada; et

Qu'un message soit transmis au Sénat pour en informer Leurs Honneurs.

Sur motion de M. McNulty, appuyé par M. Byrne, il est ordonné,—Que le nom de M. Gray soit substitué à celui de M. Macdonald (Rosedale) sur la liste des membres du comité mixte du crédit au consommateur et du coût de la vie; et

Qu'un message soit transmis au Sénat pour en informer Leurs Honneurs.

(*A cinq heures du soir, appel des affaires inscrites au nom des députés suivant les dispositions de l'article 15(3) provisoire du Règlement*)

(*Avis de motions*)

M. Basford, appuyé par M. Ryan, propose,—Que, de l'avis de la Chambre le gouvernement devrait songer à modifier le règlement sur les opérations commerciales aux aéroports du gouvernement de sorte que, en vertu de l'autorité qu'il a de régir les services fournis aux personnes, dans les aéroports, aucun permis ne soit accordé par Sa Majesté du chef du Canada pour l'exploitation de machines vendant des assurances.—(*Avis de motion n° 32*)

Il s'élève un débat;

Du consentement unanime, la question de fond de ladite proposition de résolution est déferée au comité permanent de la justice et des questions juridiques.

L'heure réservée aux affaires inscrites au nom des députés est expirée.

---

*États et rapports déposés auprès du greffier de la Chambre*

Les documents suivants, remis au greffier de la Chambre, sont déposés sur le bureau, suivant l'article 40 du Règlement, savoir:

Par M. Pearson, membre du conseil privé de la reine,—Rapport (en français et en anglais) sur l'activité du Conseil économique du Canada, y compris